Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 4 du 17 janvier 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 17

LISTE N° 510562/ARM/SGA/DPMA/SHD

des unités de l'armée de l'air ayant combattu sur les territoires de la République islamique de Mauritanie, de la République du Sénégal, de la République du Mali, de la République Algérienne démocratique et populaire, de la République de Côte d'ivoire, du Burkina Faso, de la République du Niger, de la Libye, de la République du Tchad, de la République fédérale du Nigéria, de la République du Cameroun , de la République Centrafricaine, de la République d'Egypte et de la République Tunisienne dans le cadre de l'opération BARKHANE, du 1er août 2014 au 19 avril 2017.

Du *24 décembre 2019*

DIRECTION DES PATRIMOINES, DE LA MÉMOIRE ET DES ARCHIVES :

service historique de la defense

LISTE N° 510562/ARM/SGA/DPMA/SHD des unités de l'armée de l'air ayant combattu sur les territoires de la République islamique de Mauritanie, de la République du Sénégal, de la République du Mali, de la République Algérienne démocratique et populaire, de la République de Côte d'ivoire, du Burkina Faso, de la République du Niger, de la Libye, de la République du Tchad, de la République fédérale du Nigéria, de la République du Cameroun , de la République Centrafricaine, de la République d'Egypte et de la République Tunisienne dans le cadre de l'opération BARKHANE, du 1er août 2014 au 19 avril 2017.

Du 24 décembre 2019

NOR A R M S 2 0 5 2 9 7 0 K

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

- Liste N° 509469/ARM/SGA/DPMA/SHD du 07 décembre 2017 des unités de l'armée de l'air ayant combattu sur les territoires, de la République islamique de Mauritanie, de la République du Sénégal, de la République du Mali, de la République Algérienne démocratique et populaire, de la République de Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, de la République du Niger, de la Libye, de la République du Tchad, de la République fédérale du Nigéria, de la République du Cameroun et de la République Centrafricaine, dans le cadre de l'opération Barkhane, pays et eaux avoisinants, du 1er août 2014 au 19 avril 2017.

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM 266.2.2.

Référence de publication :

DÉSIGNATION DES CORPS, UNITÉS FORMATIONS ET ORGANISMES.	PÉRIODES DURANT LESQUELLES L'UNITÉ EST RECONNUE COMBATTANTE.	OBSERVATIONS.
Détachements air de l'opération BARKHANE	Du 31 juillet 2015 AU 24 décembre 2015 Du 28 juillet 2016 AU 9 janvier 2017 Du 26 janvier 2017 AU 19 avril 2017	Comprend tous les éléments des unités et détachements air ayant participé à l'opération BARKHANE ainsi que les personnels détachés à titre individuel ou interarmées

La liste n° 509469/ARM/SGA/DPMA/SHD du 7 décembre 2017 des unités de l'armée de l'air ayant combattu sur les territoires, de la République islamique de Mauritanie, de la République du Sénégal, de la République du Mali, de la République Algérienne démocratique et populaire, de la République de Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, de la République du Niger, de la Libye, de la République du Tchad, de la République fédérale du Nigéria, de la République du Cameroun et de la République Centrafricaine, dans le cadre de l'opération Barkhane, pays et eaux avoisinants, du 1er août 2014 au 19 avril 2017 est abrogée.

Pour la ministre des armées et par délégation :

L'administrateur général,
chef du service historique de la défense,

Pierre LAUGEAY.

ANNEXE

ANNEXE 1.
ANNEXE

RELEVÉ DES MISSIONS AÉRIENNES OPÉRATIONNELLES ADMISES EN ÉQUIVALENCE D'ACTIONS DE FEU ET DE COMBAT DES UNITES DE L'ARMÉE DE L'AIR ET DÉTACHEMENTS AIR AYANT COMBATTU SUR LES TERRITOIRES DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE, DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNEGAL, DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI, DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE, DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, DU BURKINA FASO, DE LA RÉPUBLIQUE DU NIGER, DE LA LIBYE, DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD, DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU NIGÉRIA, DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN, DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, DE LA REPUBLIQUE D'EGYPTE ET DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE DANS LE CADRE DE L'OPERATION BARKHANE, DU 1ER AOÛT 2014 AU 19 AVRIL 2017.

MOIS.	ANNÉES.			
	2014	2015	2016	2017
Janvier	-	-	-	14
Février	-	-	-	56
Mars	-	-	-	42
Avril	-	-	-	-
Mai	-	-	-	-
Juin	-	-	-	-
Juillet	-	2	4	-
Août	-	20	22	-
Septembre	-	25	19	-
Octobre	-	57	55	-
Novembre	-	44	53	-
Décembre	-	-	17	-
TOTAL	-	148	170	112